

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la réserve n° 7 au plan d'occupation des sols du secteur "est" prévoyant l'élargissement de l'avenue du Carreau à Meyzieu, je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, d'une parcelle de terrain nu située 52, avenue du Carreau et appartenant à monsieur Thierry Ravassod.

Ce terrain, d'une superficie approximative de 39 mètres carrés, est à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 21 de la section DO.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait cédée à la communauté urbaine de Lyon à titre gratuit, conformément aux dispositions prévues dans le permis de construire PC 69 282 99 W0091 délivré le 9 septembre 1999 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire PC 69 282 99 W0091 délivré le 9 septembre 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés, évalués à 3000 F, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,